Envoyé en préfecture le 21/04/2022
Reçu en préfecture le 21/04/2022
Affiché le 21/04/2022
ID : 009-210901609-20220414-2022_0024-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/024

L'an deux mille vingt deux et le quatorze avril à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1er Adjoint.
Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Joëlle DANEY, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Pascale DOMEC, Madame Sylvia GUERRERO.
Procurations de vote :
Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Jackie ROY
Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA
Madame Anne-Marie EYCHENNE donne procuration à Madame Cécile PEREIRA
Madame Chantal BLAZY donne procuration à Monsieur Corrado RANGHELLA
Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER
Madame Emilie ALLABERT donne procuration à Monsieur Franck FAREZ
Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jackie ROY
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMEC
Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO
Étaient absents :
Secrétaire de séance : Madame Marie PHILLIPPON
Date de convocation : 07 avril 2022

Objet : **Approbation du compte de gestion relatif au budget principal dressé par Monsieur Rémy LUCAS, Trésorier.**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Envoyé en préfecture le 21/04/2022
Reçu en préfecture le 21/04/2022
Affiché le 21/04/2022
ID : 009-210901609-20220414-2022_0024-DE

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ouï l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopté à la majorité des suffrages exprimés (25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS Madame Pascale DOMEC, Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Monsieur Olivier AMANS)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.
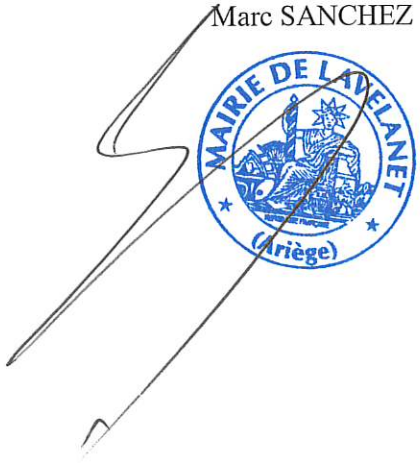
Le Maire
Marc SANCHEZ